

## AVIS AU PUBLIC

---

### Concerne : Règlement-taxe relatif à la gestion des déchets

---

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est de nouveau porté à la connaissance du public qu'en date du 3 juin 2024, le conseil communal a arrêté un **règlement-taxe communal relatif à la gestion des déchets**.

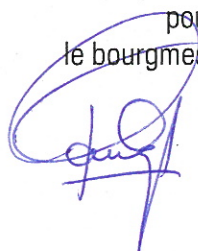
Ledit règlement-taxe avait été approuvé par le Ministre des Affaires intérieures en date du 18 juin 2024.

En complément à l'avis au public du 20 juin 2024, il est informé que ledit règlement-taxe a encore été approuvé par arrêté Grand-Ducal du 22 juillet 2024, uniquement en ce qui concerne l'article 8 du règlement.

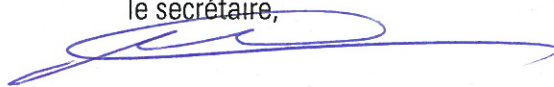
Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Grosbous, le 16 août 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,  
le bourgmestre,



le secrétaire,



Date de l'affichage : 23 août 2024